

Les universités débordées par le Baby Boom français ...

écrit par Maxime | 19 juillet 2017

En France aussi, il y a eu un important baby boom depuis une quinzaine d'années.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/07/18/baby-boom-en-pologne-resistante/>

Ce qui ne fait pas le jeu des anti-avortements et des anti-gay qui cherchent à nous convaincre qu'à cause des femmes qui se font avorter et des homosexuels, la population décline.

Conséquence en 2017 : 87.000 bacheliers attendent encore une place en faculté...

Il faut aussi compter sur les migrants accueillis dans nos universités.

J'avais déjà abordé cette question :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/04/06/inscription-en-fac-priorite-a-linscription-des-migrants-responsables-du-seul-pretendu-baby-boom/>

Qu'en disent les présidents d'université qui avaient appelé à voter contre Marine le Pen (alors même, d'ailleurs, que celle-ci ne semblait pas vouloir remettre en cause l'accueil d'étudiants étrangers dans les universités, mais suggérait seulement qu'ils retournent chez eux à l'issue de leur formation) ?

Bossuet : « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes ».

En réduisant l'immigration, en obligeant les étrangers à étudier dans leur pays, ne les trouverions-nous pas les 87.000 places manquantes ?

Voir un extrait du Sud ouest de demain (19/7) :

» 2 Pourquoi, en première année, les amphis saturent

Tout converge à créer un embouteillage à l'entrée à la fac. D'abord, le nombre de bacheliers, en augmentation constante, c'est l'effet du boom démographique des années 2000. Les effectifs d'étudiants progressent donc à chaque rentrée. En septembre, on recensait en France près d'1,6 millions d'étudiants. Selon les données du ministère, les amphithéâtres de l'Hexagone accueillent aujourd'hui 120 000 étudiants de plus qu'il y a cinq ans : l'équivalent, en effectif, de six universités de province. La hausse devrait se poursuivre jusqu'en 2022.

De plus en plus de candidats donc, or les équipements universitaires ne sont pas extensibles à l'infini. Pas davantage que les équipes pédagogiques : c'est l'entonnoir.

3 Le recours décrié au tirage au sort

Le Code de l'éducation interdit toute sélection à l'entrée de l'université. Les filières « sous tension » s'en remettent à une régulation controversée, le tirage au sort par voie informatique, à l'aide d'un algorithme. Ce recours au hasard se pratique dans une centaine de filières en France. En Aquitaine, trois facultés sont concernées : sociologie, psychologie, et surtout sport, en Staps. À noter cependant qu'aucune difficulté n'est signalée du côté de La Rochelle.

En Aquitaine, trois facultés sont concernées : sociologie, psychologie, et surtout sport, en Staps.

Outre qu'il fait totalement abstraction du mérite des étudiants, le tirage au sort est décrié car sa base légale est fragile. Discrètement, le 27 avril, entre les deux tours de la présidentielle, une circulaire a été publiée au Journal officiel, qui pose noir sur blanc qu' »il peut être recouru au tirage au sort «.

« Cette circulaire, passée en catimini, ne précise aucune modalité, elle consacre un système opaque et à mon sens illégal : cette procédure ne doit pas être clarifiée dans une circulaire mais dans un décret », estime l'avocat bordelais Florent Verdier, qui défend de nombreux étudiants recalés à l'entrée de la fac. »